

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 1 JUIN 2019

La 22^{ème} assemblée générale s'est tenue le samedi 1 juin 2019 à 10h10 dans les locaux du Cercle européen, à Strasbourg (dont l'Association est devenue membre pour la circonstance). En ouverture, le président de l'Association, Francis Him, exprima ses remerciements à son président, François Brunagel, et à Jean-Pierre Foltzer et Hans-Christian Krüger, tous membres de notre Association qui avaient pris l'initiative du choix du lieu.

Le Président souhaite ensuite une très cordiale bienvenue aux membres présents venus très nombreux en ce samedi matin d'été particulièrement chaud. La récompense sera le moment convivial qui suivra l'A.G. sur la terrasse du Cercle. Il salua plus particulièrement la présence de deux anciens lauréats du Prix de la Tolérance : François Cohendet (2018) venu spécialement du Sundgau avec son épouse, et Driss Ayachour (2012 L'Appel de Strasbourg). Il présenta les demandes d'excuses de membres et personnalités empêchés, en particulier Roland Ries, maire, Fabienne Keller, sénatrice, les présidents Jean Rottner, Brigitte Klinkert, Frédéric Bierry (représenté par Pascale Jurdant Pfeiffer), notre ami Daniel Hoeffel, ancien ministre, et notre lauréat 2014 et membre, Jean-Paul Costa, autre ancien lauréat devenu membre de l'Association.

Conformément à la tradition, le Président évoqua ensuite le souvenir de Marcel et Marguerite Rudloff. L'Assemblée observa un moment de silence pour se souvenir d'eux, de leur fille, et honorer aussi la mémoire des membres de l'Association et de leurs proches, disparus depuis la dernière assemblée générale.

Après avoir constaté que l'Assemblée Générale était régulièrement constituée (23 membres présents et 38 membres excusés, dont 35 ayant déposé un pouvoir), le président déclara ouverte l'Assemblée Générale 2019 et passa au premier point de l'ordre du jour, l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2018 (réunie le 23 juin 2018 au Cinéma L'Odyssée) qui avait été adressé par mail ou par courrier à l'ensemble des membres de l'Association et qui est aussi accessible en ligne sur le site Internet www.marcel-rudloff-tolerance.com. Aucune remarque n'étant formulée, ce procès-verbal fut soumis au vote et adopté à l'unanimité. Le président fit ensuite lecture du rapport moral et d'activité ci-dessous, conformément au point 2 de l'ordre du jour.

1. Rapport moral et d'activité

Ce rapport porte prioritairement sur l'année 2018 sur laquelle nous devons statuer aujourd'hui, mais bien évidemment, conformément à l'usage, nous évoquerons également de manière plus rapide les événements du premier semestre de l'année en cours. Je rappelle – nous l'avons indiqué il y a un an – que le Conseil d'administration, après réflexion et débat avait définitivement retenu pour la dénomination extérieure de l'Association « Les Amis de Marcel Rudloff / Association du Prix de la Tolérance ».

Comme toujours l'essentiel des événements figurent dans la revue de presse préparée pour vous et qui vous a été remise à votre arrivée. L'essentiel figure également sur notre superbe site www.marcel-rudloff-tolerance.com que je vous invite à consulter régulièrement. Vous y retrouvez notamment les informations et photos sur les deux manifestations majeures que sont le Prix de la Tolérance, d'une part, et les prix spéciaux pour les jeunes des écoles, collèges et lycées d'Alsace.

Toutes ces activités sont le fruit des travaux du Conseil d'Administration qui comprend à ce jour 33 membres, après le retrait de Daniel Adam et l'arrivée de Gilbert Gintz, que je tiens à remercier pour leur engagement, leur disponibilité et leur assiduité. Certes l'essentiel du travail repose principalement sur quelques-uns dont le dévouement n'a pas de limite. Je pense d'abord au Bureau de l'Association et ceux qui y sont plus particulièrement sollicités : Albert Hamm, le généreux premier vice-président qui fait également office de secrétaire, et sur lequel je m'appuie fréquemment, et notre excellent trésorier Bernard Scharly, aussi efficace que dévoué, ainsi que les deux autres vice-présidentes Geneviève Rudloff et Marie-Paule Urban.

Quelques administrateurs sont aussi très fortement mis à contribution, en particulier Louis Oster, qui préside le Jury du Prix de la Tolérance, Gauvain Ramis qui gère le site internet, Hélène Niederberger-Rudloff, Jean-Paul Brion et Benoît Stein qui sont engagés avec Geneviève dans notre action pour les prix jeunes, en partenariat avec le Rectorat.

En 2017 le Conseil d'Administration s'est réuni à quatre reprises : le 22 janvier (19 présents), le 28 mai (16 présents), le 15 octobre (17 présents) et le 10 décembre (17 présents). Une remarquable assiduité avec une moyenne de 17 membres présents. Nos réunions ont lieu habituellement à la Maison de la Région qui nous met aimablement la belle salle Marcel Rudloff à disposition, ce pour quoi je tiens à remercier son président Jean Rottner.

La tâche majeure du Conseil d'administration est de procéder au choix du lauréat annuel du « Prix de la Tolérance Marcel Rudloff » sous la direction de Louis Oster, président du Jury, selon un processus désormais bien huilé. Tous nos membres sont d'abord sollicités ; après un premier échange contradictoire avec le Conseil d'administration, Louis valide les propositions et établit la sélection finale sur la base de laquelle, tous les administrateurs sont consultés par voie électronique, avant un débat de synthèse pour le choix final.

C'est ainsi que pour le lauréat 2018 le choix s'était porté à juste titre sur un très beau lauréat régional : François Cohendet, Ferrette dont il est le Maire, et les bénévoles de l'Association « Voisins d'Ailleurs », pour leur attitude et leur action exemplaires en matière d'accueil, de solidarité et d'assistance de demandeurs d'asile et de réfugiés. Quelques-uns des bénéficiaires étaient d'ailleurs présents lors de la cérémonie et ont témoigné. Cela fait longtemps que nous n'avions plus de lauréat en Alsace. C'est donc un plaisir supplémentaire et une grande fierté de voir notre concitoyen succéder à des lauréats aussi prestigieux que Pietro Bartolo, Latifa ibn Ziaten ou encore le Dalai Lama qui étaient nos derniers récipiendaires.

En cohérence avec le lauréat, la remise du Prix avait eu lieu le 16 mars, exceptionnellement hors de Strasbourg, à Colmar, au siège du Conseil départemental du Haut-Rhin, grâce à l'accueil particulièrement sympathique et chaleureux de la Présidente Brigitte Klinkert que je veux remercier une fois encore en votre nom à tous, ne serait-ce que parce que la prise en charge de la réception a constitué un coup de pouce inattendu à notre budget. De plus ce fut une belle cérémonie, merveilleusement rehaussée par la prestation musicale d'un petit ensemble de Papyrus'N de Jean-Claude Chojcan. L'émotion était grande pendant la cérémonie, nous avons tous été profondément touchés par les mots de la présidente Brigitte Klinkert, l'humilité et la générosité de François Cohendet et les témoignages de ceux qui l'accompagnaient.

L'autre moment fort de l'année 2018 a été la remise des « Prix Jeunes » qui font désormais partie de notre identité. Nous nous ne pouvons que nous féliciter de l'enthousiasme que suscite cette action auprès du Rectorat, notre partenaire. Nous le devons à la rectrice, Sophie Béjean, et à son équipe en charge du dossier. L'opération bénéficie également du partenariat de la Région Grand Est et des deux Conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, tous convaincus de l'intérêt de notre initiative. Un enthousiasme qui corrobore celui de notre équipe en charge du dossier, composée de Geneviève Rudloff, Hélène Rudloff-Niederberger Jean-Paul Brion et Benoît Stein. 16 dossiers étaient présentés, tous de très grande qualité.

La cérémonie de remise des prix s'est tenue le mardi 19 juin dans les locaux du Rectorat en présence de la Rectrice Sophie Béjean et avec nos partenaires, notamment le CD 68, représenté par Sabine Drexler, conseillère départementale.

Au total six établissements ont été récompensés par la remise d'un diplôme et d'un chèque. Les lauréats primés par le jury pour 2018 sont :

- Le Lycée des Métiers Charles Pointet à Thann.Emile (avec le partenariat du Conseil régional Grand Est),
- Le Collège Jean-Paul de Dadelsen à Hirsingue (avec le partenariat du Conseil départemental du Haut-Rhin),
- Le Collège Otfried à Wissembourg (avec le partenariat du Conseil départemental du Bas-Rhin),
- Enfin, trois écoles ont été primés et parrainés par l'Association :
 1. L'Ecole élémentaire Wolf à Mulhouse.
 2. Le groupe scolaire Foch-Menusiers à Bischwiller.
 3. L'Ecole élémentaire Dannenberger à Souffelweyersheim (prix d'encouragement).

Quelques autres faits qui ont marqué la vie de l'Association en 2018 méritent d'être rappelés :

- Le concert du Festival Musica, le 5 octobre au PMC (salle Erasme) dédié à la mémoire de Marcel Rudloff, grâce à notre ami Jean-Dominique Marco, alors directeur du Festival.
- Le dépôt de gerbe sur la tombe de Marguerite et Marcel Rudloff, et de Marianne Kiehl-Rudloff, le 1^{er} novembre, en présence aux côtés de la famille, d'une délégation représentant la Ville, la Région, le Cercle Pierre Pflimlin et notre association. Une partie de la délégation a rejoint ensuite la tombe d'Yvonne Knorr pour un dépôt de fleurs.
- La remise de deux coupes le 12 juin, dans les salons de l'Hôtel de Ville aux vainqueurs, masculin et féminin, du Challenge Marcel Rudloff, que parraine désormais notre Association, à l'occasion des Courses sur Route de Strasbourg (13 mai).
- La rénovation de notre site internet pour donner une image plus dynamique de notre Association, même si les mises à jour pourraient être plus fréquentes et plus nombreuses, mais cela nécessiterait une bonne volonté compétente pour assister le prestataire.
- Une intervention que j'ai faite devant un groupe d'élèves passionnés de terminale du Lycée Théodore Deck à Guebwiller pour parler de notre engagement en faveur de la mémoire de Marcel Rudloff et de la défense de l'esprit de tolérance.
- Le parrainage et la présence de l'Association à l'exposition rétrospective de l'œuvre de Freddy Ruhlmann à Obernai (4 au 26 août).
- Un nouveau dépôt de nos archives, documents et dossiers des années 2014 à 2017, aux Archives municipales de Strasbourg.
- Et, enfin, la tenue de notre Assemblée générale le 23 juin au Cinéma L'Odyssée : 55 membres étaient présents ou représentés. La partie statutaire avait été suivie de la projection de « Soury », un film plusieurs fois primés de notre compatriote Christophe Switzer, consacré au périple d'un réfugié syrien, et pleinement cohérent avec l'objet de notre Association.

Quelques mots maintenant pour l'année en cours 2019 déjà largement entamée, nos activités étant traditionnellement concentrées sur le premier semestre. Il est donc normal que soient évoqués très rapidement les faits majeurs de ce début d'année, mais que nous reprendrons évidemment en détail lors de notre prochaine Assemblée générale en 2020. Deux mots donc sur les événements récurrents que sont la remise du Prix de la tolérance et l'action auprès des établissements scolaires.

Le « Prix de la Tolérance » a fait l'objet d'un hommage à une grande dame, artiste mondiale, mais aussi un modèle de tolérance et d'amour des autres, en particulier des enfants victimes d'agressions sexuelles, son combat depuis de longues années. Nana Mouskouri nous a fait l'honneur de venir recevoir le Prix de la Tolérance Marcel Rudloff le 12 avril dernier au Palais des Droits de l'Homme. Rarement une cérémonie aura été aussi juste et émouvante. Elle restera gravée dans nos mémoires et marquera l'histoire de l'Association. Nous remercions la Ville de Strasbourg, son Maire Roland Ries, et le responsable du protocole, Bernard Rohfritsch, pour l'accueil officiel et la signature du livre d'or, le matin de la cérémonie, dans les beaux salons de l'Hôtel de Ville. Un très grand moment d'échange et d'amitié, avec une personne aussi délicate que charmante et attachante.

Le « Prix Jeunes de la Tolérance » a franchi cette année un nouveau pallier avec un taux de participation inédit. En effet, le Jury qui s'est réuni le 21 mai au Rectorat, a pu examiner 26 dossiers (contre 16 et 12 les deux années précédentes) provenant de 25 établissements : 8 pour des Ecoles du primaire (6 du 67 et 2 du 68), 8 pour des collèges du Bas-Rhin, 5 pour des collèges du Haut-Rhin et 4 pour des Lycées (2 dans chaque département), sachant qu'il y eu des projets croisés (2 établissements) et multiple (2 projet pour le même établissement).

La cérémonie de remise des Prix aux classes récompensées se tiendra le 1^{er} juillet au Rectorat. Pour l'année scolaire 2018/2019 le palmarès est le suivant :

- Prix des écoles : à l'école Jacqueline de HautePierre pour la réalisation d'une mallette retraçant la semaine de la tolérance (Prix de l'Association des Amis de Marcel Rudloff) ;
- Prix des collèges du Haut Rhin : au collège Bel Air et à l'école Dornach de Mulhouse pour l'écriture de poèmes imagés illustrant la tolérance (Prix du Conseil départemental du Haut-Rhin) ;
- Prix des collèges du Bas-Rhin : au collège Mac-Mahon de Woerth pour la réalisation d'une vidéo « Sommes-nous tolérants en toutes circonstances ? » (Prix du Conseil départemental du Bas-Rhin) ;
- Prix des lycées : à l'EREA H. Ebel de Illkirch-Graffenstaden pour leur projet « Découvrir l'Autre », des poèmes chantés et favorisant l'intégration des primo-arrivants (Prix de la Région Grand Est) ;
- Prix spécial « coup de cœur » : décerné au lycée Gutenberg de Illkirch-Graffenstaden pour la réalisation d'un panneau illustrant le concept de tolérance de multiples façons (Prix d'encouragement du jury).

Chaque prix aura bénéficié d'un chèque de 500 € (et de 150€ pour le « coup de cœur »).

Entre temps notre ami Claude Fleck aura remis le 12 juin les coupes aux deux vainqueurs, homme et femme, du Trophée Marcel Rudloff lors des Courses sur Route de Strasbourg.

Et puis, vous le savez, l'Association a décidé de rendre un hommage spécial à André Bernhard, président-fondateur de « La Main du Cœur / Le Relais pour l'Enfance », dans un instant, à l'issue de cette Assemblée générale.

Avant la présentation détaillée des comptes à suivre, par notre trésorier, Bernard Scharly, et le rapport du réviseur, Jean-Bernard Roemer, encore quelques commentaires rapides sur la situation générale de l'Association.

Comme déjà mentionné ces dernières années, le nombre de cotisants est sur une tendance légèrement négative, malgré nos efforts de relance et de recrutement. La raison principale nous est bien connue, à savoir l'ancienneté de notre Association et l'âge de ses premiers membres. Même si nous enregistrons régulièrement quelques nouveaux membres, cela ne suffit pas pour compenser ceux qui nous quittent, le plus souvent par décès. Pour notre crédibilité nous devons maintenir notre effectif à un niveau honorable, de l'ordre de la centaine de cotisants (pour 2018 nous étions 97). Nous ne saurions nous contenter des seules subventions de nos partenaires qui ont, elles aussi, tendance à diminuer, voire à être remises en cause. Ce sujet nous ramène à la question de la pérennité et de l'avenir de notre Association à laquelle nous sommes pourtant très attachés.

Une raison suffisante pour dire notre profonde reconnaissance aux deux collectivités qui nous aident sans discontinuer depuis la création de notre Association, en nous accordant, une aide substantielle pour l'ensemble de nos activités. Je veux parler bien évidemment du Conseil Régional Grand Est et de la Ville de Strasbourg. Merci au Président de la Région, Jean Rottner, et au Maire de Strasbourg, Roland Ries, de nous soutenir fidèlement et de nous accorder leur confiance sans discontinuité. Notre reconnaissance va aussi aux deux conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin qui parrainent chacun la dotation d'un prix pour les collèges.

La vigilance s'impose pour l'avenir, car rien n'est définitivement acquis et l'automatisme de ces subventions est remise en cause par la situation financière difficile de ces collectivités et leur recherche d'économies. Pour autant le Conseil d'administration n'a pas jugé nécessaire de proposer à l'Assemblée une augmentation du tarif des cotisations.

En effet, l'honneur de notre Association est de ne consacrer nos moyens qu'à des dépenses utiles. Nous n'avons ni frais d'administration, ni frais de confort, ni frais généraux ou autres. Cette gestion sage nous a conduits à constituer progressivement une réserve de sécurité qui nous permettrait de faire face à des situations imprévues ou une mauvaise surprise éventuelle, et nous met à l'abri pour un certain temps. Nous avons ainsi pu absorber un léger déficit d'exploitation des exercices précédents ; celui de l'année dernière se présentant mieux pour les raisons que notre trésorier vous donnera dans un instant.

Pour conclure, je veux redire, comme tous les ans, mes remerciements, sincères et chaleureux, pour leur dévouement, leur disponibilité et leur générosité, à l'ensemble de mes collègues du Conseil d'administration, et plus directement à Albert Hamm qui me seconde

formidablement et qui accepte les tâches pas toujours très nobles mais ô combien utiles, de même qu'à mon complice Bernard Scharly, notre trésorier, qui ne ménage ni ses efforts ni son temps pour le bien de l'Association, dont tous deux sont les véritables piliers.

Sur eux, et aussi sur tous ceux que j'ai cités au début de mon exposé, reposent le dynamisme et la survie de notre Association. Mais celle-ci ne pourrait pas exister non plus sans vous, chers membres cotisants, et votre fidélité pour travail de mémoire dédié à Marcel Rudloff, et de militantisme pour l'esprit de tolérance et le respect de l'autre. Cela fait plus de 20 ans que ça marche merveilleusement bien et nous pouvons en être fiers.

Merci donc à vous tous de contribuer à ce beau projet et merci d'être été présents ce matin. Merci enfin à ceux, nombreux, empêchés qui se sont donnés la peine de nous transmettre un pouvoir ou simplement leurs excuses. Votre fidélité est notre récompense.

2. Rapport financier (présenté par le trésorier Bernard Scharly)

○ Compte de résultat 2017

○ **Les produits** de l'année 2018 ont été de 11 860 € contre 11 760 € en 2017. Ce montant se décompose ainsi :

- 4 260 € de cotisations contre 4 660 € en 2017,
- 7 600 € de subventions contre 7 100 € l'année précédente.

Nous avons bénéficié de subventions du Grand Est, de la Ville de Strasbourg et des Conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Les provisions pour 2017 ont été reprises pour leur totalité, à savoir 12 500 €.

Les produits financiers se sont élevés à 190.51 €

• **Les charges** de l'exercice 2018 ont été de 9 561.54 € contre 12 486.08 € en 2017.

Elles se décomposent ainsi :

-	Prix distribués :	5 200.00 €
-	Coût des manifestations :	3 267.37 €
-	Coût de fonctionnement :	1 094.17 €
Total :		9 561.54 €

- **Les provisions** constituées pour l'exercice 2019 sont fixées à 14 000 €, à savoir :

Prix de la Tolérance 2019 :	9 000 €
Prix spécial 2019	1 500 €
Prix Jeunes 2019 :	3 500 €

➤ **L'exercice se solde par un excédent de 988.97 € contre une insuffisance de 537.00 € l'exercice précédent.**

○ Comptes de bilan 2018

L'actif est composé :

- de produits à recevoir pour 1 550 €
- du solde de nos comptes bancaires pour 41 813.74 €
- de charges constatées d'avance pour 1 848.47 € correspondant à 2 trophées en stock.

Le passif comporte :

- Le fonds de réserve de notre Association qui se monte à 30 065.24 € après affectation de l'insuffisance comptable de l'exercice 2017.
- les provisions pour charges de l'exercice 2019, à hauteur de 14 000 €
- des frais à payer pour 158 €
- l'excédent comptable de 2018 pour 988.97 €.

➤ **Les détails et tableaux complets ci-après ont été distribués en séance.**

COMPTES ANNUELS 2018

ACTIF (€) au 31/12/2018

PASSIF (€) au 31/12/2018

		Fonds de réserves au 31/12/17 :	30 065.24
		Excédent 2018:	988.97
<u>Produits à recevoir :</u>	1 550.00	<u>Fonds de réserves au 31/12/2018</u>	31 054.21
<u>Soldes bancaires :</u>	41 813.74	<u>Provisions :</u>	14 000,00
<u>Charges constatées d'avance</u>	1 848.47	<u>Charges à payer</u>	158.00
Total de l'actif	45 212.21	Total du passif	45 212.21

CHARGES

PRODUITS

<u>Charges totales :</u>	9 561.54	<u>Cotisations:</u>	4 260.00
dont :			
Prix distribués	5 200,00		
<u>Provisions pour 2019</u>	14 000,00	<u>Subventions :</u>	7 600,00
		- Grand Est	3 600,00
		- Conseil départemental 67	500,00
		- Conseil départemental 68	500.00
		- Ville de Strasbourg	3 000,00
		<u>Recettes : Total</u>	11 860.00
		<u>Produits financiers</u>	190.51
Excédent 2018 :	988.97	<u>Reprise de provisions</u>	12 500,00
Total	24 550.51	Total des produits	24 550.51

3. Approbation des comptes et quitus

Après avoir écouté les deux rapports présentés par le président et le trésorier, ainsi que le rapport sans réserve du réviseur des comptes, lu par le trésorier, en l'absence de Jean-Bernard Roemer, l'Assemblée approuve à l'unanimité les comptes présentés et donne quitus au Conseil d'Administration et au trésorier pour leur gestion. Le président dit sa reconnaissance à l'assemblée pour sa confiance et remercie le trésorier et le Bureau et le Conseil d'administration, ainsi que le réviseur pour leur dévouement et leur disponibilité.

4. Désignation d'un réviseur

Le président propose ensuite de se prononcer sur le renouvellement à la fonction de réviseur de Jean-Bernard Roemer qui accepte. L'Assemblée approuve à l'unanimité.

5. Renouvellement du Conseil d'Administration

Le Président rappelle que les statuts prévoient le renouvellement par tiers des membres tous les ans. Au total 15 administrateurs sont concernés cette année.

Parmi eux, 11 ont demandé le renouvellement de leur mandat pour 3 ans. Il s'agit de Claude Ringeisen, Marie-Paule Urban, Gauvain Ramis, Raymond Kern, François Hatterer, Elena Christ, Philippe Edel, Hans-Christian Krüger, Germain Gengenwin, Fabienne Keller et Bernard Scharly. En réponse à l'appel à d'autres candidatures, André Bernhard se présente.

L'assemblée décide un vote bloqué et donne son accord à l'unanimité pour les 12 candidats.

Le Président rend hommage aux sortants qui n'ont pas souhaité renouveler leur mandat et remercie chaleureusement les 12 administrateurs élus ou réélus. Il rappelle qu'il appartiendra au Conseil d'administration qui comprendra 30 membres (pour un maximum de 35 selon les statuts) de procéder à la désignation du nouveau Bureau lors de sa prochaine réunion, prévue le 23 septembre.

6. Montant des cotisations.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée de maintenir le montant des cotisations pour 2020, soit 35 € pour les membres actifs, personnes physiques, 80 € pour les Associations et organismes divers, personnes morales, 100 € minimum pour les membres bienfaiteurs et 10 € pour les moins de 25 ans.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Divers

Successivement trois membres demandent la parole. Avec enthousiasme et détermination, Pascale Jurdant Pfeiffer veut rappeler l'intérêt du Conseil départemental et de son Président pour les initiatives, et dire combien il est important que les activités et projets de l'Association perdurent. François Cohendet insiste longuement sur le très grand bénéfice que le Prix de la Tolérance lui a apporté pour la crédibilité et la continuité de son combat. Enfin Germain Gengenwin se fait l'interprète de l'Assemblée pour « exprimer sa reconnaissance pour le travail efficace du Président, qui porte l'Association depuis la création, et lui dire ses remerciements pour la dynamique qu'il a su lui donner ». L'Assemblée approuve par des applaudissements.

Personne ne souhaitant plus prendre la parole, le Président remercie les participants et clôture l'Assemblée générale à 10h55. Elle est suivie de l'hommage à André Bernard, dont l'éloge est prononcé par Gauvain Ramis, avant que le Président, entouré de Geneviève Rudloff et de Marie-Paule Urban, remette au lauréat le trophée, réalisé par Freddy Ruhlmann, le diplôme de l'Association et un chèque de 1.500 €. La matinée s'achève par le verre de l'amitié offert par l'Association dans les salons et sur la terrasse du Cercle.

Strasbourg, le 1 juin 2019

Le Président,

Le Trésorier,

Le Secrétaire,

Francis Hirn

Bernard Scharly

Albert Hamm